

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 8

Artikel: Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavaleries européennes [suite et fin]
Autor: Gillard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX^e Année.

N^o 8.

15 Août 1885

Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavalleries européennes¹.

(Suite et fin.)

« Ce combat d'influences s'est terminé à l'avantage exclusif d'un corps d'instruction nouveau. Dès lors le cadre de la cavalerie, systématiquement éloigné de ce que nous pouvons appeler la formation de l'arme, le cadre qui, vivant dans l'intimité de la troupe, la suivant dans la vie civile et la menant sur le terrain, doit connaître ainsi mieux que quiconque ces tendances et son esprit, le cadre s'est trouvé petit à petit un corps accessoire et parallèle, sorte de « Deus ex machina » en sous-ordre surgissant en obscur comparse au moment de l'apothéose, après avoir assisté impuissant à une série d'expériences auxquelles il n'a point participé. Cette doctrine renfermait en elle-même le germe d'un grave danger au point de vue plus général et plus élevé qui intéresse l'ensemble de la nation au fonctionnement de notre armée de soldats-citoyens.

» Il était à craindre en effet que, remise entre les mains d'un nombre restreint de spécialistes dont le point de vue se devait forcément concentrer dans le cercle étroit des préoccupations purement professionnelles, la question ne sortît des grandes lignes de l'intérêt général et de l'économie politique et que, le pays dans son ensemble ne participant plus autant que par le passé à la constitution de notre cavalerie, cette arme ne se trouvât de plus en plus reléguée dans une situation isolée et à part. C'est là d'ailleurs ce qui est arrivé.

» L'industrie nationale, sèchement dédaignée dès le lendemain de la loi de 1874 et ne trouvant plus qu'un débouché illusoire, sinon nul, dans ce qu'elle était fondée à saluer comme une aurore nouvelle et bienfaisante, a dû aller chercher à l'étranger l'argent du pays exporté annuellement sur une échelle relativement considérable. La cavalerie s'est vue ainsi de plus en plus

¹ Conférence à la Société des officiers neuchâtelois, section de la Chaux-de-Fonds, par M. le capitaine Gillard, vétérinaire d'état-major, d'après le *Jura neuchâtelois*.

étrangère dans son pays qui la considère comme hostile. L'armée fédérale, enfin, tout étonnée de doctrines aussi neuves, a vu sa cavalerie gagner considérablement en coup d'œil, cela est incontestable, mais nullement en tactique, et devenir en tout cas d'une certaine timidité quant à l'emploi de ce précieux matériel galopant qu'elle est impuissante à connaître et incapable d'approprier à ses besoins.

» Avant 1874, notre cavalerie se remontait elle-même, c'est-à-dire que le cavalier achetait lui-même et où bon lui semblait, sa monture; il la présentait ensuite à une commission qui prononçait, cas échéant, son acceptation et l'amenait avec lui, *sous lui* pourrions-nous dire, à sa première école de recrue. Là le cheval était taxé, inscrit sur un registre où figuraient, entre autres, chaque tare ou défaut et devenait alors momentanément propriété de la Confédération (comme cela se pratique du reste encore pour les chevaux d'artillerie). L'homme et le cheval étaient dressés simultanément pendant une école de six semaines.

» L'école de recrue terminée, le cheval était déprécié, c'est-à-dire soumis à l'examen d'une commission qui notait chaque tare, blessure, etc., contractées pendant ce service et y affectait une somme quelconque, représentant la dépréciation subie de ce fait par le cheval. Cette somme était payée directement au cavalier par le commissariat. Des délais prévus par un règlement complétaient ce système de dépréciation et donnaient au cavalier le droit de recourir en cas de non guérison ou d'apparition de certaines maladies soigneusement déterminées par le règlement en question. Puis le cavalier, redevenu seul propriétaire de son cheval, rentrait chez lui et jusqu'à un prochain service n'était soumis à aucune inspection ni à aucune prestation relativement à son cheval, qu'il pouvait même vendre à son gré. En revanche, il était censé être toujours en possession d'un cheval apte au service de la cavalerie, du moins tant que durait son inscription sur les rôles de l'élite et de la réserve fédérale. S'il n'en agissait point ainsi, c'est-à-dire s'il se présentait démonté ou monté d'une manière insuffisante, le cavalier devait se fournir d'un cheval acceptable et se voyait astreint à faire avec cette nouvelle monture un cours supplémentaire dit « école de remonte » où l'on s'occupait spécialement et presque exclusivement d'équitation.

» Ces estimations et ces dépréciations se renouvelaient à chaque entrée et à chaque sortie de tout nouveau service, que le cheval fût ou non le même qu'à l'école de recrues.

» Ce mode de procéder avait des inconvénients et des avantages, mais il était en tout cas susceptible d'améliorations qui lui eussent fait rendre tous les services qu'il pouvait et devait rendre.

» Un inconvénient se révélait surtout dans la diversité de types et de valeur des chevaux ainsi que dans leur renouvellement trop fréquent bien que, dans la majorité des compagnies, le type ordinaire de ces chevaux fût ce qu'on nomme le cheval du pays procédant de l'Erlenbach. Il en résultait fatalement une certaine incohérence d'allures dans les unités tactiques chez lesquelles se voyaient le bidet du pays côte à côte avec des chevaux normands, tarbes, anglais même, etc.

» Les avantages étaient moins nombreux et moins apparents, mais cependant très sérieux.

» Le cavalier étant le propriétaire de son cheval avait pour lui une affection, un intérêt de tous les instants et que n'effaçait point la fiction de la propriété momentanée de l'Etat pendant les services militaires. Aussi la surveillance était-elle facile à cet égard pendant le service et nulle le reste de l'année, l'intérêt personnel du cavalier, comme aussi son amour-propre, étant la meilleure des garanties, sauf dans les cas, toujours fort rares heureusement, d'une spéculation tentée par celui-ci sur la Confédération. Mais si ce point n'était pas d'une importance capitale en somme et ne devait pas suffire à faire grâce au système, ce qui l'était beaucoup plus c'est que la grande majorité de nos chevaux d'alors étaient parfaitement acclimatés. Habités à nos fourrages et à la nourriture en usage dans le pays et faits aux divers travaux de la vie civile pour lesquels leurs propriétaires les avaient acquis avant tout, ces chevaux étaient robustes et résistants et, loin d'être signalés pour leur maigreur à leur entrée au service, il fallait au contraire que l'entraînement naturel du service et le changement de régime leur fissent perdre leur graisse au préalable.

» Ce système avait donc pour lui un avantage immense, incontestable et qui n'avait pu être méconnu que grâce à une légèreté extraordinaire et à la contagion d'exemples pris dans des cavaleries placées dans des circonstances tout autres que la nôtre. C'est que cette remonte d'une cavalerie de milices s'il en fût, était basée sur l'intérêt personnel de chaque cavalier, sur son amour-propre et sur ce zèle individuel qui forme l'assise essentielle du milicien et du soldat suisse, enfin sur les ressources mêmes du pays dans lequel cette arme se développait. Tel qu'il

était enfin, ce système était susceptible de grands et importants perfectionnements et ce n'est pas faute d'avoir été demandés et indiqués que ces perfectionnements n'ont pas même été tentés par une école doctrinaire et pressée d'arriver à un de ces résultats dont l'œil est ébloui, mais que la raison désapprouve et condamne.

» Quoiqu'il en soit, à l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire dans la décade qui a précédé la guerre franco-allemande, la cavalerie fédérale jouissait d'une réputation peu flatteuse pour ceux qui en faisaient partie. C'était un tort et cela provenait de ce qu'elle n'était pas suffisamment connue ; en tout cas, la cavalerie suisse se révélait alors à petit bruit et prenait tout doucement sa place à côté de ses sœurs de l'armée fédérale. Les événements de 1870-1871, l'occupation des frontières et l'internement furent une sorte de révélation qui, brusquement, vint apprendre au pays que la cavalerie fédérale existait bel et bien et même qu'elle rendait de véritables services à l'armée.

» Il semblait donc que le branle était donné et que l'impulsion étant bonne, il fallait poursuivre dans la même direction, en appliquant au système qui avait ainsi fait ses preuves, tous les perfectionnements, toutes les améliorations désirables et possibles.

» Cette voie fut recommandée par M. le capitaine d'Albis, ainsi que par la majorité des officiers romands. Mais les uhlands avaient déjà troublé trop de cervelles et, faible imitation de Nancy prise par quatre de ces militaires, la Suisse rêvait une défaite analogue et la réalisation d'un espoir que beaucoup caressaient déjà dans le silence. »

Posons maintenant la question telle qu'elle se présente actuellement.

Depuis 1875 la Confédération fournit à notre cavalerie, guides et dragons, les chevaux de selle. Elle les leur livre dressés et les leur revend sur la base de la moitié du prix d'estimation. Dans ce but, la Confédération achète ces chevaux et les garde quatre mois dans ses dépôts de remonte où on les acclimate et les dresse à la selle et aussi quelque peu à la voiture.

Ces chevaux devant, une fois versés dans les escadrons de l'élite, y accomplir une période de dix années, sont achetés dans la règle et généralement à quatre ans. A l'époque du passage à la landwehr, ces chevaux ont donc au moins quatorze ans, et une forte proportion d'entre eux est plus âgée encore par le fait soit de l'âge plus avancé qu'ils avaient au moment de leur achat, soit

aussi des dispenses de service de leurs cavaliers. On sait en effet que chaque année de service manquée et non compensée par le paiement de l'impôt militaire est reportée sur une année supplémentaire, de sorte que des cavaliers de la classe de 1860 par exemple, ayant passé leur école de recrue en 1880, peuvent encore se trouver, eux et leur cheval, sur les rôles de l'élite en 1882. Ces cas ne sont pas rares.

Les cavaliers sont recrutés non montés avec la garantie toutefois qu'ils sont en situation, financièrement et matériellement, de garder chez eux et d'entretenir convenablement un cheval. Ils arrivent démontés sur la place où doit avoir lieu leur première école militaire. Les chevaux peuvent toutefois être vendus à des tierces personnes offrant les mêmes garanties; mais elles sont tenues de les remettre au cavalier sur la production d'un ordre de marche. Le jour qui précède la remise des chevaux, les cavaliers-recrues et leurs parents ou ayants-droit sont admis à visiter et à examiner les chevaux que les écuyers ou les palefreniers de la remonte leur présentent.

Suivant le nombre de cavaliers à pourvoir et de chevaux à livrer, on organise deux ou plusieurs bureaux, la troupe étant divisée, ainsi que les chevaux eux-mêmes, en deux catégories, grande taille et taille moyenne, ou petite. On lit à la troupe assemblée un règlement établissant les conditions de la vente et où l'on remarque particulièrement que le surplus du prix d'estimation constitue une surenchère payée intégralement et sans remboursement par l'acquéreur.

Puis on procède à l'opération de la remise des chevaux. Devant chaque bureau, chaque cheval est amené séparément par un palefrenier ou par un écuyer de la remonte et on lit à haute voix l'énoncé de son âge, sexe, robe, taille, nom et numéro matricule, tares et défauts, ainsi que son prix d'estimation. S'il n'y a pas de surenchère, l'échute est prononcée au prix d'estimation, le cheval est inscrit au nom du cavalier qui vient de l'acquérir et celui-ci verse immédiatement la moitié du prix d'estimation; l'autre moitié est divisée en dix annuités de $1/10$ (correspondant aux dix années de service effectif dues par le cheval), dont chacune est payée au cavalier à la fin de chaque année au fur et à mesure des services accomplis. Si donc un cheval a été payé, par exemple, 1500 francs, le cavalier qui l'a acheté verse d'abord 750 francs et reçoit, pendant les dix années subséquentes, 75 francs par an, ce qui, au bout de dix ans, lui fait revenir ce cheval à rien.

Le maximum du prix d'estimation est de 1800 francs; le minimum est fixé de telle sorte que la Confédération rentre au moins dans ses frais d'achat et de transport.

L'estimation est faite par une commission composée du chef de l'arme, de l'instructeur en chef et du vétérinaire en chef ou d'un remplaçant; on y procède à la clôture du cours de remonte.

Au début, la surenchère faisait parfois arriver les chevaux à des prix exorbitants; on en a vu se vendre 1200 francs de plus que le maximum de l'estimation. Un règlement en date du 29 mars 1881 limite maintenant la surenchère à fr. 500. En effet, dans les cas où les offres dépasseraient cette somme, il est procédé à un tirage au sort. On n'admet toutefois à ce dernier que trois, au plus, des enchérisseurs qui ont fait les dernières offres.

A cet effet, on place dans une urne autant de bulletins qu'il y a d'enchérisseurs désirant participer au tirage au sort. Un de ces bulletins porte le numéro du cheval. Le dernier enchérisseur est le premier en droit de commencer le tirage et c'est dans cet ordre qu'il devra être organisé. Celui qui tire le bulletin portant le numéro du cheval en devient le propriétaire. Après l'adjudication, soit le tirage au sort, le propriétaire du cheval remet son livret de service pour y faire les inscriptions relatives à son cheval, et il verse entre les mains de l'officier d'administration la moitié du prix d'estimation du cheval, ainsi que le surplus du montant de l'enchère.

Les chevaux de service adjudés par les enchères ou par le tirage au sort peuvent être échangés dans les 14 premiers jours de l'école de recrues, ensuite d'une entente réciproque et avec l'assentiment du commandant de l'école. A l'expiration de ce délai, ce dernier a seul le droit d'autoriser un échange de chevaux entre les cavaliers ou avec un autre cheval du dépôt, dans le cas où l'on ne constaterait que plus tard une disproportion évidente entre les qualités de l'homme et de son cheval.

Mais revenons-en maintenant aux achats de la remonte dans le pays et à l'étranger et voyons comment ils se pratiquent.

Ainsi que nous l'apprennent les chiffres officiels des exercices précédents, l'industrie nationale ne fournit qu'un appoint qui est du 1/6 des chevaux nécessaires à notre remonte annuelle.

La Suisse pourrait sans doute fournir une plus forte proportion de chevaux, mais les commissions doivent probablement opérer sur une base très restreinte et sont conséquemment obligées d'être d'une extrême sévérité dans leurs achats faits au pays.

Ces commissions donc acceptent ça et là un cheval, en fixent le prix, puis le remettent aux mains du vendeur. Celui-ci doit ramener l'animal chez lui, le garder pendant un laps de temps dont la durée moyenne est d'environ quatre à six semaines, en demeurer entièrement responsable et l'entretenir par conséquent pendant tout ce temps, puis enfin il doit l'amener à ses frais, à l'époque convenue, à l'un des dépôts de remonte.

C'est alors seulement que le vendeur suisse est payé et encore le cheval primitivement *promis-vendu* est-il alors soumis à une expertise et exposé à voir déduite de son prix d'achat la valeur des tares survenues pendant cet intervalle.

La Suisse fournit à la remonte de 50 à 100 chevaux par an; l'Allemagne du nord de 350 à 400 environ. Les commissions d'achat à l'étranger ont été jusqu'à maintenant composées d'un président, souvent étranger à l'arme de la cavalerie, d'un vétérinaire et d'un comptable, ordinairement officier de cavalerie.

Le plus souvent elles se dirigent vers le nord du Hanovre, soit dans la Frise orientale et le Land Kehdingen, les deux pays où la Suisse, depuis 10 ans, opère la plus grande partie des achats en vue de la remonte de sa cavalerie.

Il existe dans ces contrées plusieurs sociétés ou compagnies composées d'éleveurs et de marchands, qui connaissent maintenant exactement les exigences de notre remonte et qui se chargent de tenir chacune à la disposition de la commission suisse pour le jour de son arrivée, arrêté d'avance, de 30 à 50 chevaux âgés généralement de 4 ans, parmi lesquels les experts fixent leurs choix après deux inspections minutieuses de tous les animaux exposés en vente.

Les chevaux choisis étant indiqués aux vendeurs, ceux-ci établissent le prix moyen qu'ils vont exiger de chaque cheval et le marché n'est le plus souvent conclu qu'après d'assez longs débats entre eux et le président de la commission. Le lendemain, les chevaux sont numérotés au sabot, puis expédiés en Suisse sous la surveillance de domestiques hanovriens, tous très habitués à diriger des transports de ce genre sur les voies ferrées. Un wagon renferme d'habitude 10 chevaux que l'on débarque tous les soirs dans des gares à proximité desquelles se trouvent des écuries convenables pour leur faire passer la nuit. De cette façon, un convoi met quatre jours à franchir l'espace qu'il y a de la Basse-Allemagne en Suisse. L'hygiène commande cette manière de procéder dans le but d'éviter des fatigues excessives qui provoquent

raient infailliblement des maladies graves chez les jeunes chevaux.

Aussitôt l'achat terminé dans un endroit et les chevaux embarqués, la commission se transporte dans une autre contrée et recommence ses opérations auprès d'une autre compagnie.

Le coût d'un cheval, l'un dans l'autre, sans compter les frais de transport et ceux de la commission, est de 1000 à 1045 marks.

La Frise germanique, soit cette partie du Hanovre qui élève le plus grand nombre de nos chevaux de remonte, présente une superficie de 310,876 hectares.

Bien que sous la même latitude que le sud de la Sibérie et le Labrador, la Frise a cependant un climat *océanique*; elle le doit à sa situation au bord de la mer du nord. Sa population, au 1^{er} décembre 1880, était de 211,652 habitants. Ce petit pays compte 28,500 chevaux.

La partie de la Basse-Allemagne, qui s'étend à l'ouest de l'Elbe, offre dans son ensemble une grande unité géographique; c'est un ancien fond de mer où prairies, champs, marais, tourbières et landes se succèdent à perte de vue, gardant en maints endroits l'uniformité du niveau marin.

Le Frison compare son intéressante patrie à un gâteau dont le bord en serait la meilleure partie, tandis que le centre est représenté par les tourbières et le *geest*. Les fertiles terrains d'alluvion, appelés en allemand *Marsch* ou *Klei*, n'ont que 1/2 à 4 lieues de largeur.

Autrefois les habitants du Geest descendant à la conquête des terres basses, avaient soin de s'établir sur d'anciens îlots supérieurs au flux de marée ou de se construire des huttes artificielles ou *Wursten*, *Warfen* assez vastes pour recevoir leur demeure et leur grange et donner asile à leurs bestiaux. Chaque famille, semblable pendant l'heure du flot à un groupe de naufragés, habitait ainsi une terre solitaire qu'il fallait consolider avec soin chaque année pour éviter que la mer ne l'emportât.

Mais les Frisons allemands n'ont maintenant plus à craindre que les tempêtes exceptionnelles, comme il en survient au plus une par siècle, car imitant leurs voisins les Hollandais, ils ont élevé sur toutes les plages, de la bouche de l'Ems à celle de l'Elbe, un rempart continu de digues.

Les Frisons du littoral sont, de tous les Allemands, ceux qui se distinguent par le caractère le plus solide, l'âme la plus haute. Longtemps restés à l'écart du reste de la nation dans leurs îles

et leurs marais, souvent aux prises avec la mer furieuse, vivant sous un âpre climat de bise, d'averses et de brouillards, les Frisons allemands, aussi bien que leurs frères de Hollande, ressemblent par beaucoup de traits aux insulaires de la Grande-Bretagne dont la langue (Platt-deutsch) a d'ailleurs un peu d'analogie avec la leur. Les hommes ont droit d'être fiers et d'avoir confiance en eux-mêmes, car ils ont fait le sol qui les porte; ils l'ont arraché à la mer ou bien l'ont repris après l'avoir perdu; ils ont changé le marais en terre fertile; ils ont fait naître des moissons là où ne croissaient que des joncs, où s'étendaient des eaux insalubres. Toutes ces conquêtes sont dues à la persévérance héréditaire et à la liberté dont ils ont longtemps joui, protégés par les landes du geest et par les infranchissables marais.

Toutes les villes de la basse Ems et des bords du Dollart (golfe entre la Frise et la Hollande) sont des lieux de commerce maritime, grâce à la marée qui deux fois par jour gonfle les eaux de leurs canaux et de leurs bassins. *Leer* qui n'était encore qu'un simple village en 1823 est aujourd'hui une ville importante que l'on découvre déjà de loin grâce à ses gigantesques moulins à vent; *Emden*, cité qui se trouvait autrefois au bord de l'Estuaire, mais qu'un déplacement du courant a laissée dans l'intérieur des terres. Les ports de l'Ems sont en relations directes, non seulement avec Brême et Hambourg, mais aussi avec la Neerlande, l'Angleterre, la Norvège, le Danemark et les rivages de la Baltique; ils expédient outre les tourbes, du beurre, du fromage, des bestiaux, etc. La Frise exporte annuellement 42,000 hectolitres de blé, 33,000 hl. d'orge, 600,000 hl. d'avoine, 60,000 hl. de semences oléagineuses et environ 4,000 hl. de fèves et de pois.

Parmi les foires de ce pays, il y a lieu de citer celles d'*Aurich* (résidence du drossart), connues bien au delà des frontières de la Frise orientale, car elles sont le rendez-vous des marchands de chevaux non seulement de toute l'Allemagne, mais aussi de la Suisse, de la Hollande, de la France et même de l'Espagne.

La Frise orientale élève des chevaux d'assez forte taille, bien membrés, faisant de bons chevaux d'armes lorsqu'ils sont arrivés à un certain âge et lorsqu'ils ont payé leur tribut à l'acclimatement. Leurs sabots laissent toutefois à désirer; leur ardeur au début du travail passe un peu trop vite, car ces animaux-là n'ont pas suffisamment de fond.

Dans la race frisonne, les poils rouges dominant de beaucoup, on n'y rencontre que rarement des robes autres que la baie et

l'alegane avec leurs diverses nuances, pourvues ou non de marques blanches à la tête et aux membres.

La plupart des poulains naissent dans les villages du Geest, où presque chaque paysan possède une ou plusieurs juments poulinières. La plupart des jeunes animaux sont vendus immédiatement après le sevrage sur les nombreuses foires d'automne qui ont lieu dans la *Marche*, contrée favorable à leur développement, grâce aux plantureux herbages qu'ils y paissent dans les prairies et aux rations supplémentaires de nourriture intensive (avoine, fèves) qui leur sont régulièrement distribuées.

C'est à l'âge de trois ans que le cheval commence d'être habitué à un léger travail, mais on l'emploie plutôt au trait qu'à la selle. Le plus grand orgueil du paysan des Marches frisonnes, c'est d'arriver au marché ou de faire visite à ses amis avec un carrosse attelé de deux superbes chevaux; le paysan du Geest aime à *faire flèche* aussi, mais ses chevaux fringants traînent une voiture à panier en jones ou un chariot à ridelles vertes. Les concours d'étalons qui existent déjà dans la Frise depuis 1754 sont d'une grande importance pour encourager l'élevage du cheval; ils ont lieu toutes les années à Aurich, ville dont il a déjà été question.

Somme toute donc, le cheval du nord, si nous pouvions le conserver dans nos escadrons tel qu'il est dans son pays d'origine, ferait certainement bien l'affaire de la Suisse pour la remonte de sa cavalerie. Mais l'expérience a surabondamment prouvé que le changement de climat, de nourriture, de logement, de travail, des soins hygiéniques différents modifient profondément les organismes et souvent les prédisposent à certaines affections. Les animaux à tempérament lymphatique, dont l'organisation est inachevée et qui n'ont ainsi pas encore acquis toute leur force de résistance, tels que le sont les chevaux exposés en vente en Hanovre, sont d'ailleurs plus sensibles aux causes qui engendrent les maladies, sont plus fréquemment atteints que les adultes et les vieux des affections déterminées par les migrations et l'acclimatement. De nombreuses observations ont prouvé en outre que les chevaux, qui viennent du nord vers le midi, sont les plus impressionnables aux effets de l'acclimatement; les chevaux allant du midi vers le nord supportent bien mieux les changements d'habitudes qu'on leur impose. Les exemples nombreux d'acclimatation des races chevalines de l'Asie et de l'Afrique dans l'Europe moyenne en sont une preuve incontestable.

On amoindrirait cependant les maladies inséparables du changement de conditions des chevaux de remonte, si, avec notre organisation militaire, il y avait possibilité de mieux ménager les transitions tant en ce qui concerne les soins que le travail.

Mais quand on pense que dans leur propre pays les chevaux de remonte allemands sont préparés au service pendant 12 à 18 mois et qu'ensuite ils ne sont plus soumis aux changements de nourriture, de travail, d'habitation comme ils le sont en Suisse, comment peut-on raisonnablement exiger d'eux qu'ils se conservent dans des conditions normales, alors que nous ne leur accordons que 5 à 6 mois pour l'acclimatement, le dressage et l'école de recrues, après quoi ils sont encore emmenés par leurs cavaliers et soumis derechef à de nouveaux changements d'habitation, de nourriture et de travail. — Si le cavalier est zélé et a quelque temps à consacrer à l'équitation dans sa vie civile, son cheval sera, en moyenne, monté 30 ou 40 fois pendant l'année, c'est-à-dire environ une centaine d'heures. Tout le reste de l'année, soit donc environ 330 jours, le cheval est employé aux divers travaux de la campagne, travaux qui, même pratiqués avec toute la modération et toute l'intelligence possibles, exigent de la force (surtout dans notre pays où la terre est beaucoup moins légère que dans le nord de l'Allemagne), de la froideur dans le tempérament, de la résistance, enfin une certaine pesanteur. Heureux encore quand le malheureux animal ne va pas élire domicile dans le massif des hautes Alpes, serviteur de quelque guide alpin et compagnon de voyage de quelque clubiste insulaire!

Habitué à vivre au grand air dans les plaines du nord, il est évident que les écuries basses, mal aérées, insuffisamment éclairées, que beaucoup de nos dragons et de nos guides possèdent, jointes à une nourriture qui comporte beaucoup trop de foin et pas assez d'avoine, contribue pour une large part au développement de la pousse que nous rencontrons trop fréquemment chez nos chevaux de cavalerie importés depuis quelques années d'Allemagne.

Dans les armées permanentes, les jeunes chevaux, bien qu'étant dans leur pays d'origine, sont, à leur arrivée au régiment, placés à la remonte du corps pour y recevoir les soins qui leur sont nécessaires pendant la période d'acclimatation. Leur travail se borne alors à une simple promenade hygiénique journalière d'au moins une heure. Ce n'est que quand ils ont atteint l'âge de 5

ans qu'ils sont versés dans les escadrons actifs; alors seulement commence leur instruction.

Les premières leçons données avec douceur, avec patience, avec suite et jusqu'à ce que les chevaux les aient bien comprises, n'ont aucune influence fâcheuse sur leur santé.

Chez nous le dressage doit se faire pendant un délai de 90 à 100 jours; il est donc nécessairement une cause d'altération de la santé des chevaux, car on ne peut pas en suivre la gradation selon la force et la disposition de chacun des animaux qui le subissent, puisque le temps que l'on y consacre est trop court et que les jeunes chevaux, pendant cette période qui commence un mois déjà après leur arrivée en Suisse, souffrent encore beaucoup de l'acclimatation.

Les chevaux nés et élevés dans notre pays, quoique moins fringants au début, résisteraient évidemment mieux, non seulement aux fatigues inhérentes à tout service militaire, mais encore au fâcheux régime qu'ils devront encore longtemps suivre en dehors du service.

Nous l'avons déjà dit, la crainte de se voir privé de chevaux, lors d'une déclaration de guerre, a toujours préoccupé les hommes d'Etat dans la plupart des pays. La Suisse, suivant cet exemple, devrait faire de plus grands sacrifices et de plus grands efforts, afin d'être de moins en moins tributaire de l'étranger. Et pour cela, les cantons et la Confédération, d'un commun accord, devraient subventionner des sociétés hippiques et pourvoir à l'emploi rationnel des étalons importés. Car si les juments restent les mêmes et si elles sont admises indistinctement à la saillie des anglo-normands, nous n'obtiendrons jamais une race de bonne qualité, vigoureuse, répondant aux besoins de l'agriculture et de l'armée. Nous estimons donc qu'en édictant des dispositions sévères, les cantons auraient à pourvoir à ce que les étalons importés ne saillissent que des juments désignées dans ce but par des commissions d'experts. De plus, les autorités fédérales et cantonales devraient chercher à conserver au pays les juments choisies et leur descendance propre à la reproduction, en délivrant des primes plus fortes encore que celles accordées depuis quelques années.

Enfin, on ne saurait assez le répéter, le meilleur de tous les encouragements que la Confédération puisse donner, c'est d'offrir un bon débouché aux éleveurs en leur achetant des remon-tes.

L'excellence de l'idée de nous remonter autant que possible chez nous est d'ailleurs indiscutable au point de vue économique; son application nous dispenserait de payer bon an mal an 500,000 francs à l'étranger pour nos achats de chevaux. Au point de vue militaire, cette manière de procéder ne serait pas sans présenter de nombreux avantages dont le moindre n'est pas celui qui résulterait pour nous de la certitude que nous aurions que l'on ne pourrait pas nous empêcher toute remonte en nous fermant le marché, comme ne manquerait pas de le faire l'Allemagne, en cas de difficultés.

Le général Grant.

Le général Grant a succombé le 23 juillet à l'affection cancéreuse de l'arrière-bouche et de la gorge (mal des fumeurs) dont il souffrait depuis plusieurs mois. Né le 27 avril 1822 à Point-Pleasant (Etat de l'Ohio), il entra à dix-sept ans à l'école militaire fédérale de West-Point, d'où il sortit sous-lieutenant dans l'infanterie en 1843.

L'expédition du Mexique, entreprise en 1847 pour l'annexion du Texas et l'extension des Etats à esclaves, lui fournit l'occasion de faire ses premières armes. Il s'y distingua par son courage, fut trois fois cité à l'ordre du jour de l'armée pour actes de valeur et obtint le grade de capitaine. Rentré dans la vie civile, il s'occupa d'agriculture. La guerre de sécession le trouva dans l'Etat d'Illinois, en pleine maturité, simple fermier et tanneur.

Jusque-là ses opinions ne l'avaient point porté à prendre rang parmi les chauds *républicains*, partisans de la souveraineté du pouvoir fédéral et de la subordination des Etats, et adversaires, sinon du maintien, du moins de l'extension de l'esclavage; néanmoins il n'hésita pas à mettre son épée au service de l'Union dès le premier jour, avec le grade de colonel. Brigadier général des volontaires, puis nommé major-général après la prise du fort Donelson, il reçut, en février 1862, le commandement de l'armée dite du Tennessee de l'Ouest. Il se distingua coup sur coup à la bataille de Pittsburg-Landing, au siège de Corinthe, où il commandait en second sous le général Halleck, et, en décembre, après l'échec de Sherman sous Vicksburg, le président Lincoln le nomma à la place de cet officier